

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECLER, Mme Martine SAVARY qui a donné pouvoir à M. Alain EUDES, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 6 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Délib. n°2023-040 : Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)* - reversement de l'excédent au budget principal et clôture définitive

Le budget annexe du lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie) a été créé en 2015 pour retracer les opérations d'acquisition foncière et d'aménagement du lotissement communal.

Les travaux sont aujourd'hui achevés et les lots vendus en totalité. Le budget doit par conséquent être clôturé et son excédent (129 347,80 €) intégré au budget principal de la commune. L'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à cete opération seront réalisées ans l'exercice.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Constater que l'excédent de fonctionnement du budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)* s'établit exactement à 129 347,80 € ;**
- **Approuver le versement de la totalité de l'excédent au profit du budget principal de la commune ;**
- **Procéder, après les dernières écritures comptables, à la clôture définitive du budget et à sa dissolution.**
- **Donner tout pouvoir au Maire pour prendre tous les actes nécessaires.**

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 050-200063592-20230330-DELIB2023_040-AI



Le Maire
Laurent PIEN

